

Table des matières

1	La montée des eaux de la Seine et de la Marne menace l'Ile-de-France	1
2	La région IDF a "un destin métropolitain" selon Valérie Pécresse	3
3	Transports: Pécresse veut un fonds d'indemnisation pour les voyageurs	4
4	Le Grand Paris Express face aux réalités budgétaires	5
5	Geoffroy Roux de Bézieux: «Je veux incarner un Medef de propositions»	6
6	Medef : qui pour succéder à Pierre Gattaz ?	8
7	L'industrie française a arrêté de détruire des emplois.....	10
8	Carrefour entame sa mutation vers l'ère digitale	11
9	Big bang chez Carrefour : Alexandre Bompard s'explique.....	13
10	La Fintech française ne veut plus être « une forêt de bonzaïs »	15
11	Baccalauréat: première réforme à risques pour Jean-Michel Blanquer	17
12	Prisons : le bras de fer se durcit	19
13	Depuis sa réforme, le congé parental fait encore moins recette.....	21
14	Code du travail : le télétravail grandement facilité par la réforme.....	22
15	Réformes des retraites : après le calendrier, voici la méthode	24
16	Des pistes pour faciliter et rémunérer le travail des «aidants» familiaux	25
17	Les députés se penchent sur le droit à l'erreur	26
18	Gilles Simeoni : «L'Etat met le couvercle sur la marmite corse»	27
19	Elections européennes : à gauche, chacun cherche sa liste	29
20	Emmanuel Macron invité à la Maison-Blanche par Donald Trump.....	31
21	Washington enclenche une guerre commerciale contre l'Asie	32
22	Venezuela : Nicolás Maduro annonce une élection présidentielle anticipée.....	33

III ILE-DE-FRANCE

LE MONDE – 24/01/2018

1 La montée des eaux de la Seine et de la Marne menace l'Ile-de-France



Météo France a placé vingt-trois départements en vigilance orange pour les crues sur l'ensemble du territoire. Le grand quart Nord-Est est particulièrement touché.

Le niveau de la Seine a quasiment passé les 5 mètres au point de mesure de Paris-Austerlitz, mardi 23 janvier dans la soirée, et pourrait atteindre samedi 6,20 mètres, dépassant le niveau historique (6,10 m) de la crue de juin 2016.

La progression devrait être régulière, soit 5,10 mètres à 5,40 mètres mercredi, puis 5,40 à 5,70 mètres jeudi, même si les précipitations devraient se faire moins importantes, a expliqué Jérôme Goellner, à la tête de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (Driee).

Le passage de la vigilance crue au niveau orange a été décidé, mardi à 16 heures, lors du passage dans ses locaux, des secrétaires d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, Brune Poirson et Sébastien Lecornu, ce qui signifie « *risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes* ».

La SNCF a pris la décision d'interrompre, mercredi, le trafic sur la ligne C du RER entre Javel et Paris-Austerlitz et entre avenue Henri-Martin et Paris-Austerlitz. Sur cette même ligne du RER, sept gares resteront fermées jusqu'à la fin de la crue : Saint-Michel-Notre-Dame, Musée d'Orsay, Invalides, Pont de l'Alma, Champ-de-Mars, Avenue du Président Kennedy et Boulaivilliers.

Mobilisation des opérateurs de réseaux

Si aucun dégât important ni aucune victime n'était constaté mercredi matin, la situation est néanmoins prise très au sérieux. Mardi, une réunion entre les différents opérateurs de réseaux (téléphone, électricité, eau, transports) a été organisée à la préfecture de Paris. Le but : s'assurer que les services rendus ne soient pas affectés par la montée des eaux et que la mobilisation est effective. Par ailleurs, des agents de la Driee ont aussi contacté les entreprises classées à risque, pour s'assurer que toutes disposaient bien d'un « *plan de continuité d'activités* », prévu en cas de situation de risque majeur.

Quelques quartiers ont déjà été évacués dans le Val-de-Marne, et trois gymnases ont été requis pour accueillir la population à Villeneuve-Saint-Georges. En Seine-et-Marne, vingt-quatre routes étaient partiellement coupées, selon la préfecture, et l'école de Condé-Sainte-Libiaire, sur la Marne au sud de Meaux, a été évacuée.

A Paris, dans les locaux de la Driee, l'effervescence devant les écrans affichant la montée des eaux, grâce à 85 capteurs répartis sur les principaux cours d'eau, rappelait des scènes déjà vues en 2016. Cette année-là, les crues de la fin mai et de début juin dans une quinzaine de départements dont la majorité en Ile-de-France avaient causé la mort de quatre personnes, et des dégâts dont le montant a dépassé le milliard d'euros, soit « *le deuxième événement le plus coûteux* » enregistré depuis la création du régime des catastrophes naturelles, après la tempête Xynthia en 2010, selon un rapport d'experts remis en mars 2017 à la ministre de l'environnement, Ségolène Royal – la fédération française de l'assurance évoquant, elle, le chiffre de 1,4 milliard d'euros.

Si la montée des eaux affecte tout particulièrement la Marne (à la différence de 2016) et la Seine, menaçant des régions très urbanisées, la situation dans le tout pays restait préoccupante mardi soir.

« *Les conditions météorologiques et hydrologiques en janvier ont entraîné des cumuls de pluie importants sur des sols saturés, avec aussi des chutes de neige abondantes* », avance Météo France. Les pluies sont les plus abondantes en Bourgogne-Franche-Comté et en Ile-de-France. « *Selon les relevés de Paris-Montsouris, ce bimestre, décembre et janvier, est le deuxième le plus pluvieux depuis 1900* », a précisé Jérôme Goellner, de la Driee. Il aurait plu, en janvier, cinq fois plus que d'habitude.

Vingt-trois départements en vigilance orange

Mardi soir, Météo France a placé vingt-trois départements en vigilance orange pour les inondations, sur un grand quart Nord-Est. Et une cinquantaine en vigilance jaune. « *Sur les dix-sept services de prévision des crues, au niveau national, seize sont mobilisés vingt-quatre heures sur vingt-quatre* », a précisé Marc Mortureux, à la tête de la direction générale de la prévention des risques (DGPR).

Les départements des Alpes étaient eux en vigilance jaune pour le risque avalanches, l'Isère cumulant les deux risques, crues et avalanches.

L'essentiel des risques de crues sont concentrés dans le Doubs avec la Loue placée en vigilance rouge – un mètre d'eau constaté au centre de la commune d'Ornans – l'Ognon et le Doubs. L'important niveau d'eau constaté à Pontarlier et à Morteau devrait atteindre Besançon mercredi. Dans le Jura voisin, qui a connu un épisode de vigilance rouge, la situation semble stabilisée mais de nombreuses routes restent coupées à la circulation avec quelques glissements de terrain ayant aussi été constatés.

En Normandie, les niveaux restent soutenus dans certains cours d'eau comme l'Epte. Le Rhône est en vigilance orange au sud de Lyon, tout comme un tronçon de la Garonne en aval de Toulouse, dans le Lot-et-Garonne, où la plaine entre Marmande et Tonneins est complètement inondée.

Hasard du calendrier, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a présenté, mardi, dans les locaux de la Driee, son « *évaluation des progrès réalisés depuis la publication en 2014 sur la gestion du risque d'inondation de la Seine en Ile-de-France* ». D'après l'organisation internationale, des progrès ont été enregistrés, notamment après les crues du printemps 2016.

« *Aujourd'hui, de nombreux acteurs, Etat, collectivités territoriales, entreprises... s'intéressent à cette problématique. C'est une bonne base pour continuer, mais il faut passer à la vitesse supérieure* », précise, Charles Baubion, expert en gouvernance des risques de l'OCDE. Selon lui, l'effort doit être fait sur l'urbanisation, « *aucun quartier résilient n'ayant encore été construit* ». Selon l'OCDE, « *une inondation comparable à la crue de 1910 pourrait affecter jusqu'à cinq millions de citoyens et causer jusqu'à 30 milliards d'euros de dommages directs* ».

Par [Rémi Barroux](#)

BUSINESS IMMO – 24/01/2018

2 La région IDF a "un destin métropolitain" selon Valérie Pécresse



La présidente LR de la région Ile-de-France [Valérie Pécresse](#) a longuement plaidé mardi, à l'occasion de ses vœux, pour un Grand Paris à l'échelle de la région francilienne, en affirmant que cette dernière avait "un destin métropolitain".

"Je viens vous parler d'une région métropole", a lancé Mme Pécresse, "qui puise sa légitimité dans la politique que nous menons" depuis deux ans, a-t-elle ajouté, en avançant les "preuves que nous avons un destin métropolitain". Une "région métropole, c'est une région qui relève les grands défis du temps, les défis de l'emploi, de l'environnement et de la qualité de vie, de la cohésion sociale. Et pour cela, notre région métropole se veut innovante, écologique, sûre et solidaire", a poursuivi Mme Pécresse.

Pour la présidente LR, cette région métropole "travaille main dans la main avec les départements, travaille en équipe avec les maires, réunit les Franciliens, les territoires, les projets". "Je le dis haut et fort: la métropole doit inclure la grande couronne!", a-t-elle ajouté.

La future configuration du Grand Paris doit faire l'objet d'annonces prochaines par le président [Emmanuel Macron](#). La principale question posée concerne son futur périmètre, entre son périmètre actuel autour de la capitale défini par la [Métropole du Grand Paris](#) présidée par [Patrick Ollier](#) (LR), avec la suppression des départements de petite couronne, ou celui de la région Ile-de-France comme le souhaite Mme Péresse.

Emmanuel Macron a annoncé en juillet la tenue d'une "conférence territoriale du Grand Paris" à l'automne, pour "*simplifier drastiquement les structures*" régissant la métropole parisienne où s'accumulent communes, communautés d'agglomération, départements, Métropole du Grand Paris et région. Cette conférence, qui a été repoussée à plusieurs reprises, devrait se tenir autour du 14 février.

LES ECHOS – 24/01/2018

3 Transports: Péresse veut un fonds d'indemnisation pour les voyageurs



La présidente du conseil régional d'Ile-de-France demande au gouvernement de prévoir un fonds d'indemnisation des usagers victimes des aléas de chantier sur les réseaux de transports.

Les nombreux chantiers sur les réseaux de transports de la région parisienne n'ont pas fini d'empoisonner la vie des banlieusards. La présidente de la région Ile-de-France Valérie Péresse qui présentait ses vœux ce mardi soir en est persuadée. « *Nous allons faire face à dix ans de chantiers et de travaux pour la rénovation des lignes existantes ou la création des nouvelles lignes. C'est pourquoi j'ai demandé au Premier ministre et à la ministre des Transports la création d'un fonds d'indemnisation des voyageurs en cas d'aléas de chantier, a-t-elle annoncé. Ce fonds me paraît indispensable au nom de la qualité de service que nous devons aux voyageurs* ».

Ile-de-France Mobilités, l'ancien STIF, que préside également la présidente de la région « *a pris seule la responsabilité d'indemniser les voyageurs des RER A et RER B mais ce n'est pas tenable sur le long-terme* », a-t-elle ajouté. Auparavant, elle s'était dite consciente « *des nombreux dysfonctionnements* » qui traduisent [la vétusté de certaines lignes](#) de trains auxquels se sont ajoutés les aléas des chantiers du Grand Paris Express.

Priorité aux lignes existantes

« *C'est pourquoi j'ai appelé l'Etat à déclarer l'urgence ferroviaire dans les transports du quotidien. [Les investissements de SNCF Réseaux ont atteint un pic historique](#) mais ne sont pas encore à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui, la priorité, c'est l'amélioration des lignes existantes* », a rappelé la présidente de la région. Mais pour elle, la vétusté n'explique pas tout. « *S'il y a autant de dysfonctionnements, c'est aussi parce que le réseau de transport est saturé. Cela exige de continuer à soutenir la création de nouvelles lignes, notamment de banlieue à banlieue* », a martelé Valérie Péresse. Elle a donc rappelé l'Etat à ses engagements dans le cadre du contrat de Plan Etat Région pour que les projets de tramways et de prolongement de métro soient réalisés dans les délais et réaffirmé que « *les lignes du Grand Paris Express, qui suscitent tellement d'attentes et tellement d'espoir chez des millions de Franciliens* » ne doivent pas être « *renvoyées aux calendes grecques par le gouvernement* ». Ce qui n'exclut pas l'amélioration du réseau routier et la création de parkings pour drainer les usagers vers les transports en commun.

LE FIGARO – 24/01/2018

4 Le Grand Paris Express face aux réalités budgétaires



Édouard Philippe a lancé une concertation avec les élus pour recalibrer le projet dont les coûts ont déjà dérivé de 10 milliards d'euros.

Rien de tel qu'[une visite de chantier](#) pour revenir à la réalité. Mardi, à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne), le premier ministre a chaussé ses bottes de caoutchouc, son casque et enfilé sa veste de chantier pour prendre la mesure d'un des gigantesques tunnels de la future ligne 15 du Grand Paris Express, ce projet de métro automatique autour de Paris.

Cette visite intervient quelques jours après la remise d'un rapport alarmiste de la Cour des comptes sur la Société du Grand Paris (SGP), l'établissement public créé pour superviser la construction et le financement de ce projet hors norme - 200 kilomètres de lignes et 68 stations.

«Redoutablement complexe et incroyablement ambitieux»

Dérapage du calendrier de mise en service des lignes de métro, perte de contrôle des coûts, incidence sur les comptes publics... L'état des lieux dressé par les rapporteurs a alerté les élus craignant que certains tronçons ou certaines lignes desservant leur territoire soient abandonnés. «Les échos du gouvernement nous laissent entendre que le Grand Paris Express ne reliera pas Orly à Saclay en 2024», écrit Cédric Villani, député LREM de la 5e circonscription de l'Essonne dans une lettre ouverte au président de la République. Il s'alarme de l'abandon possible de la ligne 18 qui doit desservir le pôle scientifique du plateau de Saclay dans l'Essonne: «Si les transports en commun ne sont pas rapidement mis à niveau, Paris Saclay mourra», résume le mathématicien.

Conscient des problèmes techniques industriels et financiers, Édouard Philippe a annoncé qu'une consultation serait menée à partir de cette semaine pour ajuster le calendrier à la réalité technique et budgétaire du projet, «redoutablement complexe et incroyablement ambitieux» selon ses mots. Il a aussi affirmé qu'il était «hors de question de ne pas faire ce projet» malgré des coûts et des surcoûts «considérables».

10 milliards d'euros de dérive financière

[La dérive financière](#) atteint près de 10 milliards d'euros par rapport à l'estimation de la SGP en mars 2017 et 12,5 milliards d'euros si l'on se réfère à l'objectif fixé par le gouvernement en mars 2013. Au final, le coût global du projet avoisine 35 milliards d'euros contre 19 milliards d'euros pour le projet initial.

«J'ai commencé une série d'échanges avec les élus qui sont tous légitimement très attachés à ce dossier, mais notre objectif, c'est de poser des bases solides sur la façon dont ce projet va être mené à son terme», a déclaré le premier ministre à Champigny-sur-Marne. Il a précisé que ministres et élus

feraient en sorte que «ce sur quoi nous nous engageons soit le plus conforme possible à la réalité du projet». Bref, si le projet est maintenu dans sa globalité, la mise en service des lignes pourrait être échelonnée de 2024 à 2030 et même au-delà...

Pour sa part, le préfet d'Île-de-France a préconisé en septembre que seule la ligne 18 jusqu'à Saclay soit mise en service d'ici à 2024 et que la 17 soit limitée aux sites olympiques de 2024, les lignes 16 et 17 étant repoussées.

Présente mardi aux côtés du premier ministre, Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, s'est félicitée qu'il reconnaisse le caractère indispensable du projet. «Maintenant, je ne vous cache pas mes inquiétudes, a-t-elle précisé. Évidemment, je crains des retards, des tronçons de lignes abandonnées, donc le travail ne fait que commencer pour convaincre que l'intégralité du projet vaut la peine et d'essayer de trouver des moyens de faire des économies ou revoir les coûts à la baisse.»

[Valérie Collet](#)

MEDEF

LE FIGARO – 24/01/2018

5 Geoffroy Roux de Bézieux: «Je veux incarner un Medef de propositions»



INFO LE FIGARO - Dans un entretien au Figaro, l'actuel vice-président délégué de l'organisation patronale annonce sa candidature à la présidence du Medef.

[Geoffroy Roux de Bézieux](#) se lance officiellement dans la course à la présidence du [Medef](#). L'entrepreneur de 55 ans est l'un des favoris pour la succession, le 3 juillet, de [Pierre Gattaz](#).

LE FIGARO. - Pourquoi briguer la succession de Pierre Gattaz en juillet?

Geoffroy ROUX DE BÉZIEUX. - La révolution numérique et la transition écologique sont deux mutations qui traversent l'économie mondiale. Elles bouleversent tout: le business model des entrepreneurs, l'organisation du travail, la place du salariat... Le Medef, qui repose surtout sur une organisation post-1945, celle d'une époque où les entreprises étaient toutes sur un modèle taylorien, doit évoluer. Il faut décentraliser davantage le dialogue social au niveau de la branche et de l'entreprise. Alors que les entreprises sont plus diverses que jamais - un grand groupe, une start-up, une PME du bâtiment fonctionnent différemment -, les négociations sociales centralisées ne sont plus adaptées. C'est un constat factuel et pragmatique, pas idéologique. Le dialogue doit également être un dialogue économique et social, qui parte d'un diagnostic commun avec les syndicats. Le Medef doit avoir aussi un rôle d'entraînement, pour aider les PME à faire face à ces mutations. Enfin, le moment politique nous oblige à dépasser le Medef de combat pour incarner aujourd'hui un Medef de propositions. Nous ne sommes plus face à un gouvernement dogmatique et anti-entreprises, comme au début du quinquennat Hollande. La majorité actuelle connaît l'entreprise, comprend les changements du monde. Nous devons donc avoir un coup d'avance et accompagner les décisions qui font qu'il y a un moment «France» pour les entrepreneurs, tout en restant vigilant.

Vous êtes actif dans le monde patronal depuis longtemps. Pourquoi, à l'heure du dédagisme, voter pour vous?

Mes cinq ans passés en tant que vice-président délégué de Pierre Gattaz ont été au service de l'emploi et des entreprises. Nous avons su contrer une partie des mesures dangereuses de la précédente majorité et avons contribué à l'inversion de la politique économique menée à partir de 2014. Plus aucun parti de gouvernement ne reviendra en arrière, c'est-à-dire vers une politique keynésienne. L'autre avancée, c'est que nous avons mis sur la table - et on nous a critiqués pour cela - la question de la fiscalité du capital. Car derrière les entreprises, il y a des entrepreneurs et l'actuel gouvernement a mis fin à cette surtaxation du capital. À nous maintenant de démontrer la vertu économique de ce type de politique. Quant à mon expérience du Medef, elle est au contraire un atout: j'en connais les forces, les faiblesses et sais ce qu'il faut changer. Car tout n'a pas été fait en cinq ans! J'ai par ailleurs un parcours entrepreneurial diversifié: j'ai créé deux entreprises dans le numérique, puis un groupe, Notus Technologies, diversifié dans l'agroalimentaire, les loisirs et le sport. J'ai aussi co-créé un fonds d'investissement pour les start-up. J'ai donc une vision à 360° du monde de l'entreprise qui me permettra de représenter tous les secteurs avec impartialité.

Quelles sont vos priorités?

Nous devons concentrer nos moyens et nos actions sur les besoins essentiels de nos entreprises, et donc mettre en avant les questions de compétitivité, de dialogue social et économique, de fiscalité. Les prélèvements obligatoires pesant sur nos entreprises sont encore, peu ou prou, de 90 milliards d'euros supérieurs à ceux de nos concurrents allemands. Cela vient des impôts locaux - qui ont augmenté de 2,6 % en 2016 - et des impôts de production, qui sont très pénalisants car une entreprise les paye avant même d'avoir dégagé des bénéfices. Et cela augmente l'asymétrie fiscale dans de nombreux secteurs: par exemple, un distributeur français s'acquitte de ces taxes, alors qu'un pure player du numérique en paye le minimum. Ce n'est pas pour autant que le Medef doit abandonner les questions sociétales, comme celles de l'inclusion, de l'égalité hommes femmes, car les Français attendent beaucoup des entreprises sur ces points. Mais je pense que nous devons davantage travailler avec d'autres cercles, instituts ou think-tank, sur ces thèmes.

À ce propos, que pensez-vous de l'élargissement de l'objet social des entreprises?

Une majorité des entreprises, notamment patrimoniales, tient déjà compte des parties prenantes. Aucune ne peut réussir à long terme sans ses employés et en ignorant son environnement! Je suis favorable à ce que soit créé un nouveau statut, optionnel, d'entreprise à objet social élargi. Mais une modification du Code civil m'interpelle car alors le juge s'immiscerait un peu plus dans la vie des sociétés. En France, nous avons le tropisme de vouloir faire des lois pour tout, au lieu de faire confiance aux entrepreneurs.

Souhaitez-vous changer le nom du Medef?

Il est nécessaire de passer au peigne fin la communication de l'organisation. À l'heure des réseaux sociaux, on ne peut plus s'adresser aux salariés et aux Français comme avant. Dans ce cadre, je ferai un bilan de l'image du Medef dans l'opinion. Le nom Medef est une marque forte mais avec des points faibles. Il faudra en discuter, sans préjuger du résultat.

Souhaitez-vous aussi faire évoluer la gouvernance de l'organisation?

Si je suis élu, je lancerai les six premiers mois des États généraux du Medef, pour donner davantage de place aux territoires, aux jeunes et aux femmes. Nous reverrons ainsi la composition des organes de direction, comme le bureau, le conseil exécutif, l'assemblée générale, pour qu'ils soient plus représentatifs du monde d'aujourd'hui. Autre point crucial, l'objectif doit être, à terme, que le Medef vive à 100 % des cotisations volontaires des entreprises adhérentes, qu'elles soient directes ou indirectes, contre 70 % aujourd'hui. Cela renforcera notre légitimité.

Les organisations patronales (U2P, CPME, Meti, CroissancePlus, etc.) doivent-elles fusionner?

Je ne le pense pas. Le Medef doit garder son rôle central pour être le mouvement de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Nous devons pouvoir travailler avec les autres mouvements spécifiques, en complémentarité.

Comment comptez-vous mener votre campagne?

Je ferai une campagne de terrain, en allant à la rencontre des adhérents. Le Medef est la seule organisation qui ait une élection publique et démocratique, où le dirigeant n'est pas désigné par cooptation en petit comité!

[Gaëtan de Capèle](#), [Cécile Crouzel](#) et [Marc Landré](#)

LES ECHOS – 24/01/2018

6 Medef : qui pour succéder à Pierre Gattaz ?



DOSSIER - La principale organisation patronale doit choisir le 3 juillet 2018 son nouveau président, le mandat de cinq ans de Pierre Gattaz arrivant à échéance. Comment se déroule l'élection ? Qui sont les candidats? Explications.

Qui sera le prochain président du Medef ? En poste depuis 2013, Pierre Gattaz n'est pas candidat à sa propre succession : dès sa prise de fonction, il a fait changer les statuts de l'organisation patronale pour que tout nouveau président ne puisse pas se représenter. L'élection n'aura lieu qu'en juillet 2018, mais la campagne a commencé dès l'automne 2017.

L'élection, mode d'emploi

Le président du Medef est élu par l'assemblée générale de l'organisation - composée de 591 membres dont 560 votants - pour un mandat de cinq ans non renouvelable. Les candidats « ne doivent pas être âgés de plus de 65 ans au jour de l'élection » et doivent « appartenir à une organisation membre actif du Medef ou à l'une de ses composantes ». Il leur faut aussi réunir les parrainages de 50 membres de l'assemblée générale.

Les dates clefs du scrutin

Entre le 6 mars et le 3 mai 2018 : dépôt des candidatures

4 mai : publication de la liste officielle des candidats

15 mai : élection du nouveau Conseil exécutif

22 mai : audition des candidats devant un conseil exécutif exceptionnel

11 juin : vote et avis du conseil exécutif

3 juillet : élection du président du Medef par l'assemblée générale

Qui sont les candidats ?

Quatre personnalités, dont deux présidents de Medef régionaux, sont d'ores et déjà candidats :

Geoffrey Roux de Bézieux. Le vice-président délégué du Medef, qui est aussi dirigeant de l'entreprise Olivier & Co, a annoncé sa candidature le 23 janvier. L'entrepreneur de 55 ans, qui avait déjà tenté sa chance contre Pierre Gattaz en 2013, compte incarner un « *Medef de propositions* » et veut « *porter la voix des entrepreneurs* ». Au titre de ses priorités : « *mettre en avant les questions de compétitivité, de dialogue social et économique, de fiscalité* ». S'il est élu, il compte organiser au cours des six premiers mois « *des Etats généraux du Medef, pour donner davantage de place aux territoires, aux jeunes et aux femmes* » et se fixe pour objectif qu'à terme le Medef « *vive à 100% des cotisations volontaires des entreprises adhérentes, qu'elles soient directes ou indirectes, contre 70% aujourd'hui* ».

Geoffroy Roux de Bézieux s'est fait connaître en créant plusieurs entreprises dans le secteur des télécoms, comme The Phone House et Omea Telecom, qu'il a revendu à Numéricable en 2014. Il co-dirige un fonds d'investissement, présent notamment au capital de Blablacar.

Jean-Charles Simon. L'économiste et président de Stacian, société spécialisée dans les statistiques et l'analyse économique, a annoncé sa candidature le 4 janvier. Ancien cadre de l'Association française des entreprises privées (Afev), il avait occupé entre 2008 et 2010 le poste de directeur général du Medef et avait démissionné avec fracas de ses fonctions en janvier 2010, en critiquant la gestion de Laurence Parisot. Il se dit favorable à « un projet libéral », « un projet de rupture avec un héritage d'accompagnement et de cogestion d'un modèle social en échec ».

Patrick Martin. Le président du Medef Auvergne-Rhône-Alpes a été le premier à annoncer sa candidature début décembre. [PDG](#) de Martin-Belaysoud Expansion, une [entreprise familiale](#) spécialisée dans la distribution de fournitures industrielles, il revendique son expérience de terrain et de patron de PME. Il estime que « *le Medef connaît des problèmes de gouvernance* ». Il dénonce une « captation du pouvoir par un groupe restreint de décideurs qui s'exprime sur certains sujets sans en avoir la légitimité ». Il veut « *[ouvrir] les portes et les fenêtres du Medef pour oxygéner cette maison* ».

Frédéric Motte. Le patron du Medef Hauts-de-France, qui dirige une entreprise de [sous-traitance](#) industrielle d'environ 400 salariés, a annoncé qu'il présenterait sa candidature le 11 décembre. « *Il faut qu'on revisite nos missions, qu'on revisite notre organisation pour qu'on puisse apporter du service, participer aux débats nationaux* », estime-t-il.

D'autres candidats sont évoqués, à l'image d'un autre vice-président du Medef : **Alexandre Saubot**. S'il veut pouvoir concourir à la présidence du Medef, ce dernier devra renoncer à se présenter à un deuxième mandat à la tête de l'UIMM, la puissante fédération de la métallurgie,

Christian Nibourel, qui dirige la fédération du GPS (groupement des professionnels de services), devrait aussi se mettre sur les rangs.

L'imbroglie Sénard

Si Jean-Dominique Senard, le patron de Michelin, qui a été acclamé lors de la dernière université du Medef, envisageait de se présenter et faisait figure de favori, il ne pourra finalement pas être candidat. En effet les statuts du Medef stipulent que les candidats à la présidence ne peuvent être âgés de plus de 65 ans le jour de l'élection. Or il fêtera son soixante-cinquième anniversaire le 7 mars, soit environ quatre mois avant la date du scrutin.

Alors que ce problème tracassait depuis plusieurs mois les responsables patronaux, le conseil exécutif du Medef a été appelé à trancher pour ou contre une modification des statuts. Les 45 membres de cette instance ont voté le 11 décembre. Verdict : c'est non. Il n'y aura pas modification des règles, le patron de Michelin ne pourra donc pas se présenter.

Pour en savoir plus : <https://www.lesechos.fr/economie-france/dossiers/030995161386/030995161386-medef-qui-pour-succeder-a-pierre-gattaz-2136598.php>

Valérie Mazuir

ENTREPRISES

LES ECHOS – 24/01/2018

7 L'industrie française a arrêté de détruire des emplois



Une chaîne de montage des Peugeot 308 et 3008 à l'usine PSA de Sochaux. Elle a produit 425.000 véhicules en 2017, soit 75.000 de plus qu'en 2016.

Sur les trois premiers trimestres de 2017, l'industrie a créé un millier d'emplois, en comptant les postes d'intérimaires. Une embellie conjoncturelle, les problèmes structurels restant entiers.

Tous les signaux sont au vert pour l'industrie française mais il en est un plus important et plus emblématique que les autres : le secteur a arrêté de détruire des emplois quand on inclut les nouveaux postes d'intérimaires. Selon les calculs effectués par l'institut COE-Rexecode, l'industrie a créé un peu moins de 10.000 postes en 2016 et [environ un millier au cours des trois premiers trimestres de 2017](#) .

Le secteur, qui n'aurait en outre pas détruit d'emplois au dernier trimestre de 2017 selon les prévisions de l'Insee, n'a pas connu une si bonne nouvelle depuis 1999. Avec un bémol, toutefois, « *c'est grâce à l'intérim que les créations d'emplois sont positives* », relativise Emmanuel Jessua, responsable des études chez COE-Rexecode.

Marges au plus haut

D'autres chiffres signalent une amélioration : [la production industrielle](#) a grimpé de 2,5 % au cours des onze premiers mois de 2017. L'industrie a aussi largement reconstitué ses marges : selon l'Insee, e [les atteignaient 40,6 % à la fin de l'an dernier](#) . Grâce aux mesures de baisse du coût du travail comme le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le pacte de responsabilité, mais aussi au recul du prix du pétrole depuis l'été 2015, les marges de l'industrie française sont à leur plus haut historique. Ce qui explique en partie un [moral des industriels de l'hexagone](#) proche de son meilleur niveau depuis 2007. De même, les industriels interrogés par l'Insee n'ont jamais été aussi optimistes : les perspectives générales de production sont au plus haut depuis le début des années 2000.

Variation de l'emploi dans l'industrie

En milliers (y compris intérim)



Expansion partout, ou presque

Si l'embellie est réelle, c'est toutefois le cas dans la plupart des pays développés et notamment dans la zone euro. L'industrie connaît une période de forte expansion partout, ou presque. Cela s'explique notamment par la reprise du commerce mondial observée l'an passé, tirée par l'économie chinoise et par la croissance retrouvée du Vieux Continent, longtemps convalescent. Ainsi, dans la zone euro, le moral des patrons, [calculé par l'institut Markit](#), a atteint fin 2017 son plus haut depuis que cet indice existe, c'est-à-dire 1997. Sur les onze derniers mois, la production industrielle allemande [a grimpé de 6 %](#) et en Italie, elle a progressé [de 3,5 %](#). Une croissance supérieure à celle de l'industrie française.

L'embellie industrielle française pourrait ainsi n'être que conjoncturelle. « *Notre diagnostic reste préoccupant* », explique Emmanuel Jessua. « *Dans l'absolu, l'industrie française va mieux mais en relatif, c'est-à-dire par rapport à ce qui se passe chez nos voisins, l'hexagone fait plutôt moins bien. Il y a donc une détérioration de sa [part de marché](#) à l'intérieur de la zone euro* », souligne-t-il.

Vingt ans de recul

Ainsi, la part des exportations françaises de biens à l'intérieur de la zone euro est passée de 12,1 % en 2016 à 11,8 % l'an passé. La chute, commencée au début des années 2000, n'est donc toujours pas enrayerée. D'autre part, si la part de l'industrie dans le PIB ne recule plus et progresse même très légèrement - [elle est passée de 12,4 % en 2014 à 12,6 % en 2016](#) -, cette stabilisation intervient après vingt ans de recul. En 2000, l'industrie représentait 16,5 % du PIB et elle a, depuis cette date, perdu un million d'emplois.

Guillaume de Calignon

LE PARISIEN – 24/01/2018

8 Carrefour entame sa mutation vers l'ère digitale



Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), le 21 janvier 2018. Alexandre Bompard, PDG du Groupe Carrefour.

Son PDG Alexandre Bompard a dévoilé mardi un plan choc destiné à relancer le groupe.

Carrefour fait sa révolution. Six mois après son arrivée à la tête de l'entreprise, le nouveau PDG [Alexandre Bompard a dévoilé mardi](#) un plan choc destiné à relancer le groupe. Mis à mal notamment par [les acteurs de l'e-commerce](#), Amazon en tête, Carrefour, arc-bouté sur un modèle de grande surface ultragénéraliste, n'a pas su répondre à l'évolution des modes de consommation et a raté le tournant du digital. Résultat : deuxième distributeur mondial en 2001, il est désormais relégué au neuvième rang et a même perdu son titre de numéro un français au profit du groupe Leclerc.

Auréolé du succès de la fusion Fnac-Darty, Alexandre Bompard entend redonner un cap et une identité à Carrefour. Son objectif est double : devenir le champion de la « transition alimentaire », en privilégiant notamment les produits bio, et s'imposer comme le leader de l'e-commerce alimentaire avec, à la clé, un investissement de 2,8 milliards d'euros en cinq ans dans le numérique.

« On assiste à la fin du fossé entre le magasin physique et le digital, seuls survivront les distributeurs qui auront réussi cette mutation et adopté la consommation durable », décrypte Jean-Marc Liduena, du cabinet d'audit Deloitte.



FO appelle à faire grève le 8 février

Pour relever tous ces défis, Carrefour, conscient de ses atouts mais aussi de ses faiblesses, a noué des partenariats tous azimuts avec Fnac-Darty, Showroomprive.com, la Poste et, à l'international, avec les géants chinois de l'Internet Tencent et de la distribution Yonghui.

Le plan Bompard a été d'autant mieux accueilli par les marchés financiers — mardi, l'action Carrefour a gagné 3,22 % — qu'il s'accompagne d'un tour de vis de 2 milliards d'euros d'ici à 2020. Il a soulevé en revanche un tollé chez les syndicats. Car le premier employeur privé du pays [va supprimer 2 400 emplois](#) dans ses sièges centraux et 2 100 dans les anciens magasins. Dénonçant la « méthode » du groupe et l'absence de dialogue social, les syndicats craignent des conséquences bien plus lourdes pour l'emploi. Majoritaire chez Carrefour, FO a déjà appelé à la grève le 8 février. De son côté, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a prévenu mardi que l'Etat serait « vigilant sur l'accompagnement de chaque salarié concerné par le plan ». Une réunion extraordinaire du comité de groupe France a été convoquée vendredi.

Carrefour : dès vendredi, on pourra payer en caisse avec son smartphone //

<http://www.leparisien.fr/economie/carrefour-des-vendredi-on-pourra-payer-en-caisse-avec-son-smartphone-24-01-2018-7519131.php>

Delphine Denuit et Marc Lomazzi

LE PARISIEN – 24/01/2018

9 Big bang chez Carrefour : Alexandre Bompard s'explique



Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), le 21 janvier 2018. Alexandre Bompard, PDG du Groupe Carrefour.

Après avoir annoncé 2 400 suppressions de postes, le PDG de Carrefour dévoile ses nouveaux objectifs dans l'e-commerce, les services aux clients et en faveur de « l'alimentation saine ».

Le groupe de distribution Carrefour, leader français, vient d'annoncer [un plan choc pour réduire ses coûts](#). Au programme, la suppression de 2 400 postes dans ses structures centrales, la fermeture du siège du Boulogne et d'ex-magasins Dia. Son PDG, Alexandre Bompard s'explique au Parisien.

Vous supprimez 4 500 postes cette année. Y aura-t-il des licenciements ?

Alexandre Bompard. Nous avons deux sujets différents. D'un côté, nous réduisons la taille de nos sièges centraux. Sur 10 500 personnes, nous supprimons 2 400 postes sous la forme d'un plan de départs volontaires. D'un autre côté, les magasins ex-Dia nous font perdre entre 150 et 200 M€ chaque année. Pour ne pas fragiliser l'ensemble du groupe, nous n'avons pas d'autre choix que de fermer les 273 magasins les plus déficitaires sur les 611. Nous cherchons des repreneurs. Si nous n'y parvenons pas, le plan de sauvegarde de l'emploi aura pour objectif de reclasser au sein du groupe au moins la moitié des 2 100 collaborateurs concernés.

Envisagez-vous de fermer des hypermarchés et de supprimer d'autres emplois ?

Non. Ma conviction est que l'hypermarché reste un modèle d'avenir, même s'il doit être réformé en profondeur. Nous allons réduire de 100 000 m² la taille de nos hypers en France, mais nous n'annonçons pas aujourd'hui de fermeture ni d'autres passages en location-gérance que les cinq hypers

annoncés en 2017. Parallèlement, nous allons ouvrir cette année 210 magasins de proximité en France et 600 dans le monde. En cinq ans, nous ouvrirons au total 2 000 magasins dans le monde. Et en Chine, nous avons conclu un partenariat stratégique.

Après [le scandale Lactalis](#), comment allez-vous restaurer la confiance des consommateurs ?

Ce qui s'est passé avec Lactalis est inacceptable. Aucun distributeur alimentaire, pharmaceutique, hospitalier n'est parvenu à organiser le rappel des lots dans de bonnes conditions. Carrefour a organisé le rappel très tôt de 100 000 boîtes de lait maternel mais, dans certains points de vente, nous avons eu des failles dans la gestion des retours et le blocage en caisse. Notre obsession est de créer dans les prochains mois toutes les conditions pour être exemplaire si un cas similaire se présente.

Vous vous engagez à vendre des produits plus sains. Concrètement, qu'est-ce que ça signifie ?

Ma priorité est de faire de Carrefour le leader de la transition alimentaire. Ce sera la mission de nos 400 000 collaborateurs partout dans le monde. Maintenant, les consommateurs attendent des actes. Nous avons commencé avec, par exemple, notre combat en faveur des [semences paysannes](#). Et les œufs pondus par des poules élevées en cage disparaîtront de nos rayons à l'horizon 2020. Je veux aussi démocratiser le bio, c'est le sens du partenariat avec WWF qui vise à soutenir la conversion des agriculteurs vers le bio. Je veux enfin qu'un tiers de nos ventes soit réalisé sous la marque Carrefour. Une marque dont les produits seront 100 % traçables en 2018, conçus avec nos clients au travers de 200 000 dégustations annuelles et meilleurs pour la santé grâce au retrait d'une centaine d'additifs, la réduction des teneurs en sel, en sucre et des exhausteurs de goût.

Faire de la qualité a un prix. Allez-vous mieux rémunérer les agriculteurs ?

Nous sommes aux côtés des agriculteurs qui ont besoin de visibilité pluriannuelle sur les volumes et les prix. A terme, je souhaite que 20 % de nos approvisionnements proviennent des 22 000 agriculteurs avec lesquels nous travaillons. En revanche, quand nous négocions avec les multinationales agroalimentaires, notre objectif est de pouvoir offrir à nos clients les prix les plus attractifs. Nous faisons le distinguo entre un agriculteur et Coca-Cola.

Carrefour va-t-il se désengager du secteur non alimentaire ?

Le cœur de notre développement se fera sur l'alimentaire. Cela ne veut pas dire que nous abandonnons le non-alimentaire. Nous sommes totalement légitimes sur la cuisine, la puériculture ou la rentrée des classes, par exemple. Sur les catégories où nous sommes moins performants, nous voulons nous appuyer sur des acteurs plus compétitifs. Cela nous a conduits à conclure un partenariat avec Fnac-Darty et à prendre une participation dans Showroomprivé. Des partenaires spécialisés seront invités à gérer leurs propres espaces dans nos hypers si leur offre est plus attractive.

Discutez-vous avec Amazon ?

Quand je suis arrivé à la Fnac, on m'a expliqué qu'il n'y avait pas de modèle alternatif à Amazon. Nous avons démontré avec Fnac-Darty que c'était faux. Pour Carrefour, c'est pareil. Nous avons des atouts exceptionnels mais nous devons mieux combiner nos magasins et la forte montée en puissance de l'e-commerce, notamment alimentaire. Pour cela, nous investirons dans le numérique 2,8 milliards d'euros d'ici à 2022, soit 560 millions d'euros par an. Notre objectif est de devenir leader dans ce domaine avec un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros.

Quels nouveaux services allez-vous proposer aux consommateurs ?

Dès 2018, nous lançons Carrefour.fr qui réunira de façon simple et immédiate toute l'offre alimentaire et non alimentaire du groupe. Grâce à l'accord avec la Poste et sa filiale Stuart, nous étendrons cette année la livraison expresse en une heure à 15 villes et la livraison à domicile sur rendez-vous dans 26 villes. Nous allons ouvrir 170 nouveaux *drives*, et nos clients pourront retirer les produits commandés sur

notre site dans plus de la moitié de nos magasins dès 2019. Nous testons aussi la possibilité d'ouvrir notre service Carrefour livraison express à des commerçants et artisans locaux.

Carrefour est tombé au 9^e rang du classement mondial de la distribution. Votre ambition est-elle de revenir dans le trio de tête ?

Mon plan est un plan de reconquête. Carrefour contre-attaque. Pour retrouver des marges de manœuvre, nous réduirons nos coûts de 2 milliards d'euros d'ici à 2020. Cela va nous permettre d'investir puissamment dans le digital, avec l'objectif de devenir le leader de l'e-commerce alimentaire, les services aux clients et auprès des producteurs pour une alimentation saine. Voilà comment Carrefour va reconquérir le rôle de leadership qui est le sien.

Delphine Denuit et Marc Lomazzi

LA TRIBUNE – 24/01/2018

10 La Fintech française ne veut plus être « une forêt de bonzaïs »



Discussions à bâtons rompus et sans tabou ce mardi entre Mounir Mahjoubi, le secrétaire d'Etat au Numérique, et les nouveaux acteurs de la finance, réunis chez Bpifrance.

Le secrétaire d'Etat au Numérique Mounir Mahjoubi a rencontré des fondateurs et dirigeants de startups de la finance comme Younited Credit, Lydia, Alan et Famoco, pour recueillir les points de blocage. Les acteurs de la Fintech ont exprimé leur frustration à l'égard de la réglementation, trop contraignante et vieillotte, et leurs difficultés à lever plus de 10 millions auprès de fonds français.

Comment faire grandir les startups de la finance en France ? Le secrétaire d'Etat au Numérique Mounir Mahjoubi, est allé à la rencontre des fondateurs et dirigeants de Fintech ce mardi, dans le cadre de sa tournée dans toute la France auprès des différentes composantes de la French Tech. Devant un café et des croissants au dernier étage des locaux parisiens de Bpifrance, les plus ou moins jeunes loups qui veulent faire « sauter la banque » (ou l'assurance pour l'Insurtech) n'ont pas joué les timides quand le ministre les a interrogés sur leurs « irritants », selon le jargon marketing du milieu, les obstacles à leur développement et leurs frustrations au quotidien.

Deux points ressortent nettement : la réglementation, jugée trop contraignante et vieillotte, et les difficultés à mener des tours de table importants avec des fonds de capital-risque français. Des propositions seront présentées à l'issue de ce "Tour des startups" sous trois mois. « *La priorité que nous nous sommes donnés pour la Fintech est de consacrer la moitié du temps à identifier les entreprises qui ont besoin de grandir, les « scale-up » [startups en phase d'hypercroissance et d'expansion internationale, ndlr] et l'autre moitié du temps à l'écosystème et à son animation territoriale. Nous voulons aussi y promouvoir la mixité et la diversité, qui sont de vrais enjeux* », a insisté le secrétaire d'Etat, devant un parterre à 90% masculin.

Réglementation « trop datée »

La réglementation, le fardeau dont se plaignent les acteurs traditionnels de la banque et de la finance, apparaît comme la prise de tête numéro un des Fintech aussi, pour leur mise en conformité. Manque de dialogue constructif, demandes surdimensionnées, réponses trop lentes, voire vision archaïque, les propos étaient plutôt acerbes. *« Si la France veut être une Fintech nation et une Insurtech nation, il faut que les régulateurs arrêtent de donner de petits agréments comme celui d'établissement de paiement, mais de vrais agréments, comme en Allemagne : nous avons obtenu le premier agrément d'établissement de crédit en 15 ans et Alan le premier dans l'assurance depuis trente ans ! »* a argumenté Geoffroy Guigou, le cofondateur de la plateforme de crédit conso aux particuliers Younited Credit. *« En termes de fonds propres, il y a une règle non écrite, une doctrine connue de tous qui consiste à avoir un établissement de crédit au capital, détenant au moins 10% ou 20%. Il faut donner plus d'agréments sans condition de consanguinité. »*

Geoffroy Guigou a aussi milité pour que les organismes de place (à l'image de Paris Europlace) s'ouvrent davantage à la relève et ne soient *« pas seulement des maisons de retraite pour banquiers ou assureurs, car beaucoup de choses passent par ces organismes. »*

Pour ces entreprises misant à 100% sur le numérique, le maintien de certaines règles semble inadapté : *« En France, on ne lutte pas vraiment contre la fraude, on fait juste de la conformité. On refuse l'authentification vidéo, alors que la Bafin [le régulateur financier allemand, ndr] l'a acceptée. On doit demander une carte d'identité et un justificatif de domicile, partout en Europe, pendant que l'allemand N26 fait de la vidéo, y compris en France. Je préférerais faire de la biométrie. On est au Moyen-Age du KYC [know your customer, connaissance du client]. Ce sont des freins à la compétitivité »*, a regretté Cyril Chiche, le président de l'appli de paiement Lydia.

Arnaud Burgot, le directeur général de la plateforme de financement participatif Ulule, a évoqué un tracas connexe : *« Le problème de la fraude documentaire : on demande une carte d'identité, c'est complètement daté ! C'est très facile de photoshopper une carte d'identité et on peut s'en procurer facilement sur le darknet. Il faut pouvoir lutter vraiment contre le vol d'identité »* a-t-il plaidé.

Bac à sable réglementaire et opportunités du RGPD

Le dirigeant d'Ulule s'est plaint du poids de la lutte contre la fraude pour une jeune pousse comme la sienne : *« Les cagnottes en ligne sont dans le viseur de Tracfin, ce qui nous a obligés à devenir établissement de monnaie électronique. Il y a un sujet de surtransposition des obligations avec de nouveaux seuils qui se traduisent par plus de temps administratif sans gain réel dans la lutte contre le blanchiment »*, a-t-il estimé. *« On avance sur ces sujets. On fera de l'authentification forte partout dans trois ou quatre ans, mais certains me répondront peut-être que d'ici là, vous risquez d'être morts ! »*, a réagi le secrétaire d'Etat.

Il s'est déclaré favorable à un « bac à sable » réglementaire (la « sandbox » à l'anglaise), où les jeunes pousses peuvent expérimenter sans contrainte jusqu'à un certain seuil d'activité. *« On contrôle mieux le risque dans un environnement de type "sandbox" »*, a fait valoir Mounir Mahjoubi.

Il a également objecté à ceux qui s'en plaignaient que l'entrée en vigueur en mai dans l'UE du Règlement général sur la protection des données (RGPD) était une avancée. *« Le RGPD, c'est une révolution et des milliards d'euros d'opportunité pour des entreprises européennes qui sauront valoriser les métadonnées et permettre aux utilisateurs de récupérer leur patrimoine de données »*, a relevé Mounir Mahjoubi.

Une forêt de bonzaïs

L'autre sujet de débat portait sur la capacité à monter en puissance des startups de la finance française, qui restent de taille modeste par rapport aux britanniques, comme TransferWise ou Funding Circle, aux suédoises comme Klarna ou iZettle, aux allemandes comme Kreditech ou néerlandaises comme Adyen. Une seule française apparaît dans les 50 premières du classement mondial Fintech 100 de KPMG : le site de prêts aux PME Lendix. *« Il y a un gros problème de financement. Toutes les levées de fonds de plus de 10 millions d'euros doivent passer par un fonds étranger, américain ou autre. Nous avons un*

beau terreau de seed (amorçage), on est très bon en ingénierie financière, LBO, dette mezzanine, mais il n'y a que deux acteurs pour les levées de 10 à 100 millions, Idinvest et Partech » a déploré Cyril Chiche, de Lydia.

Plusieurs acteurs se sont plaints du manque de risques pris par les fonds français, de la lenteur des processus de décision par rapport aux grands fonds de *venture capital* (VC) anglo-saxons. « *Nous réalisons 10 millions d'euros de chiffre d'affaires, nous avons levé 11 millions et la question est : comment aller plus loin ? Il n'y a pas d'outils pour que ces startups grandissent. Nous sommes une forêt de bonzaïs, alors qu'il faudrait une forêt de chênes !* » a lancé le cofondateur et directeur général de Famoco, spécialiste des technologies de paiement sans contact, Lionel Baraban. « *Nous avons besoin d'une consolidation du marché.* » .

Paul-François Fournier, le directeur exécutif Innovation de Bpifrance, a toutefois rappelé que « *les fonds français ont doublé de taille en moyenne en quatre ans, passant de 80 à 160 millions d'euros. Mais il y a peut-être un problème spécifique à la Fintech* » a-t-il avancé.

La Fintech a représenté 16% des levées de fonds des startups françaises l'an dernier selon le baromètre d'In Extenso (Deloitte), soit de l'ordre de 416 millions d'euros, la deuxième catégorie loin derrière celles de l'Internet (50%). « *Nous avons levé plus de 100 millions d'euros en tout auprès d'investisseurs français uniquement : il est donc possible de lever de gros montants en France* », a témoigné Geoffroy Guigou, de Younited Credit, qui a pointé en revanche « un problème d'exit », de possibilité de sorties, du fait du manque de motivation des grands acteurs de la banque et de l'assurance à investir de gros tickets dans la Fintech ou l'Insurtech. « *Les startups sont le Botox des grands groupes !* » a complété Lionel Baraban.

Enfin, Pierre Noizat le cofondateur de Paymium, qui se présente comme « votre banque bitcoin », a exprimé ses doléances au sujet de la fiscalité des cryptomonnaies, « *qui peut atteindre un taux de 66% d'imposition sur les plus-values, c'est totalement discriminatoire par rapport à d'autres pays* », plaidant pour l'application de la "flat-tax" à 30%. Il a proposé la reconnaissance de la signature électronique dans la Blockchain (la technologie de chaîne de blocs, sous-jacente des cryptomonnaies comme le bitcoin). « *Il y a un travail en cours à l'Assemblée, au Sénat, au Trésor sur la qualification des cybermonnaies. Il n'y a pas de doctrine française aujourd'hui. Essayons de nous montrer intelligents. Une mission vient d'être confiée et nous aurons ses conclusions dans quelques semaines* », a temporisé le secrétaire d'Etat.

Le directeur général de Paymium a alors relevé que confier cette mission à un ancien de la Banque de France (Jean-Pierre Landau), « *c'est comme nommer quelqu'un de Total au ministère de l'Environnement.* »

[Delphine Cuny](#)

∴ SOCIÉTÉ

L'OPINION – 24/01/2018

11 Baccalauréat: première réforme à risques pour Jean-Michel Blanquer



Le ministre de l'Education se donne quelques semaines pour trancher.

Le projet suscite des craintes chez les professeurs et les lycéens, les syndicats espèrent les mobiliser

Le rapport de Pierre Mathiot sur les pistes de réforme du baccalauréat est remis le 24 janvier à Jean-Michel Blanquer. Il veut laisser davantage de liberté à l'élève pour dessiner son propre parcours. Mais certains enseignements craignent de voir leur matière se dévaloriser.

Le 23 janvier, au « Hackathon de la voie professionnelle » organisé au Palais-Brogniart, Jean-Michel Blanquer a parlé une fois encore de ses chers anneaux qui présentent des « intersections ». Ils sont quatre, pour les quatre réformes lancées par le ministre de l'Éducation : celle de l'accès à l'enseignement supérieur, dite Parcoursup, celle de l'Enseignement professionnel, [celle de l'apprentissage](#) en partenariat avec le ministère du Travail, et « last but not least » celle du Baccalauréat. Voilà donc que le « Seigneur des Anneaux » s'attaque à un monument historique. La philosophie générale de la réforme – mais l'enfer est dans les détails - est de parvenir à des choix plus personnalisés qui aident l'élève à réussir ensuite dans l'enseignement supérieur pour mettre fin aux 60 % d'échec en licence. Les lycéens seraient définis par leur parcours individuel et non plus par leur filière, avec un menu pour tous et des matières à la carte.

Les filières actuelles (L, S, et ES) devraient disparaître. Les élèves suivraient des enseignements de tronc commun, en se spécialisant progressivement grâce au choix de deux disciplines « majeures » et de deux « mineures ». On pourrait avoir 15 heures de tronc commun et 12 heures de spécialité par semaine. Les « couples de majeures » seront a priori définis et non laissés au libre choix de l'élève. « Une dizaine pour les baccalauréats généraux et 6 ou 7 pour les technologiques, ce qui ne sera pas très éloigné de l'organisation en filières » estime Claude Lelièvre, historien de l'Éducation. Par exemple, l'élève ne pourra pas choisir économie-philosophie ou littérature-mathématiques. Ce ne sera donc pas vraiment un lycée « modulaire » comme celui qui existe en Grande-Bretagne, où les enseignants se livrent une féroce concurrence pour que les élèves choisissent leurs matières.

Pour l'évaluation, les élèves auraient quatre épreuves seulement en contrôle final - deux à la fin du premier semestre, deux au second avec un grand oral -, le reste se passant en contrôle continu. Celui-ci pourrait être organisé au moyen de partiels avec copies anonymes, lourd à organiser, ou de simples devoirs sur table. Enfin, pour ceux qui auraient entre 8 et 10 de moyenne générale, les épreuves de repêchage seraient supprimées et remplacées par un examen du livret scolaire. La réforme n'entrera en vigueur que dans trois ans, mais les changements qu'elle implique pour toute la scolarité au lycée se feront sentir dès la rentrée prochaine en seconde.

« Il ne s'agit pas d'une révolution, la France ne fait que s'aligner sur beaucoup de pays de l'OCDE, explique [Eric Charbonnier](#), analyste à la direction de l'Éducation de l'organisation. La réforme se veut pragmatique et s'inspire par exemple de l'Italie pour le grand oral et des pays nordiques pour l'organisation en majeures-mineures. Elle risque fort de ne pas être [un « grand soir »](#). Son objectif « est d'être efficace, quitte à ce qu'elle paraisse trop peu ambitieuse à certains » avait reconnu Pierre Mathiot devant l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (AGHG), le 21 novembre 2017.

Mobilisation des lycéens Son architecture est déjà suffisante pour susciter inquiétudes et mécontentements. Les professeurs dont les matières ne seront pas retenues en « majeure » redoutent de perdre des heures, alors que c'est parce qu'une discipline fait l'objet d'une épreuve au bac qu'elle existe, et son prestige est directement proportionnel au coefficient qui lui est affecté. Ils s'inquiètent aussi du « droit à l'erreur » qui serait donné au lycéen qui pourrait changer l'une de ses deux « majeures » entre la première et la terminale, et de « mineure » entre deux semestres. Difficile de suivre la progression des élèves dans ces conditions.

La question du contrôle continu est aussi hypersensible. Le Snés, principal syndicat du secondaire, pointe le risque de « bac maison » qu'il induit, construisant un baccalauréat local, dont la valeur dépendrait de la réputation du lycée. « Les syndicats peuvent faire peur aux lycéens avec cette idée de « bac maison » et les faire descendre dans la rue », estime Claude Lelièvre. Ils vont aussi brandir l'instauration de la « sélection » à l'université pour mobiliser, car les « anneaux » sont interdépendants. « Il y aura des assemblées générales le 1^{er} février et nous lançons un appel à la grève le 6 février »

prévient Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-Fsu. En cette année d'élections professionnelles, chacun a intérêt à montrer ses muscles. In fine, tout dépendra de la mobilisation des lycéens.

« Après la remise du rapport de Pierre Mathiot, je consulterai pendant quelques semaines, notamment les organisations syndicales » a déclaré [Jean-Michel Blanquer](#) le 23 janvier. Ces dernières l'attendent de pied ferme. Interrogé par le Financial Times le 22 janvier, le ministre de l'éducation a indiqué que « les mesures que nous prenons sont celles dont les gens pensent qu'elles doivent être prises, parce que cela correspond à ce qu'ils voient dans leur vie ». Dans le dernier sondage Kantar Sofres Onepoint, la réforme du baccalauréat n'a pas l'air en tout cas de passionner les Français : seuls 6 % d'entre eux la juge prioritaire. Mais comme toujours, Jean-Michel Blanquer veut aller vite. L'urgence était d'en finir avec le tirage au sort, donc avec « admission post bac » (APB). En créant Parcoursup et ses attendus, il fallait très vite réformer le bac et le lycée. Mais la réforme « Mathiot-Blanquer » passera plus difficilement que le retour à la semaine de quatre jours ou le dédoublement des classes de CP en zones d'éducation prioritaire, nettement plus consensuelles.

[Irène Inchauspé](#)

LES ECHOS – 24/01/2018

12 Prisons : le bras de fer se durcit



Malgré les signaux émis par Edouard Philippe pour stopper le mouvement, les syndicats de surveillants ont claqué, ce mardi, la porte des négociations avec la ministre de la Justice, Nicole Belloubet.

Le conflit des prisons aurait pu aborder un tournant ce mardi. C'est raté. Au dixième jour d'un mouvement de blocage de ces établissements qui ne faiblit pas, les trois syndicats de surveillants ont claqué la porte des discussions avec la ministre de la Justice, Nicole Belloubet. Les représentants de l'Ufap-Unsa Justice, de la CGT pénitentiaire et du SNP Force ouvrière, ont annoncé la poursuite de cette mobilisation sans précédent des gardiens depuis vingt-cinq ans. Les arbitrages dont la ministre de la Justice leur a fait part ne sont pas à la hauteur des attentes, selon eux.

L'intervention d'Edouard Philippe pour mettre du jeu dans les positions gouvernementales fermement défendues par la garde des Sceaux aura été sans effet. Peu avant le début de la réunion infructueuse entre la ministre et les syndicats - [la troisième en cinq jours](#) - le chef du gouvernement avait annoncé devant l'Assemblée qu'il était prêt à examiner des « *mesures indemnitaires spécifiques et ciblées* » en faveur du personnel pénitentiaire.

Les prisons condamnées pour conditions indignes de détention

Par la justice française et/ou la Cour européenne



Fouilles des détenus

« Une manière d'améliorer l'attractivité des métiers pénitentiaires » et de « compenser un certain nombre de charges qui sont spécifiques aux surveillants pénitentiaires », a expliqué le Premier ministre face aux députés. « Nous sommes très favorables à ce que le Parlement évalue le dispositif législatif actuellement en vigueur sur les fouilles des détenus », a-t-il également indiqué.

Ces explications vont plutôt dans le sens des revendications des gardiens qui réclament l'abrogation de l'article 57 de la loi pénitentiaire leur interdisant ces fouilles dans certaines conditions. Tout comme l'intention exprimée par Edouard Philippe de « mettre en place des unités totalement étanches » pour prendre en charge les détenus les plus radicalisés, et celle d' « améliorer les équipements de sécurité à disposition des surveillants ».

30 millions d'euros de primes nouvelles

Sauf qu'elles ne vont pas aussi loin que ce que demandent les syndicats. « On n'a pas eu le dixième des réponses que l'on attendait », a regretté Jean-François Forget, le secrétaire général du syndicat Ufap-Unsa (majoritaire). Parmi les propositions mises sur la table par Nicole Belloubet figurent une prime liée au personnel en poste dans les établissements sensibles, une prime d'attractivité et de fidélisation notamment dédiée aux nouvelles recrues une fois formées, ainsi qu'une autre pour le personnel qui travaille le dimanche et les jours fériés.

Des propositions qualifiées d'« assez significatives » par un représentant du ministère de la Justice qui en évalue le coût à 30 millions d'euros. Ce montant est très éloigné des estimations avancées par FO, qui chiffre à 200 millions d'euros l'effort que l'Etat doit réaliser. Un écart quasi abyssal imputable au coût de l'évolution statutaire - le passage des surveillants de la catégorie C vers la catégorie B - réclamée par cette organisation et qui ne passe pas à Bercy. Sur ce point et sur celui de la sécurité, « rien n'a été dit », a déploré Emmanuel Baudin, le secrétaire général du SNP FO.

Joël Cossardeaux

LES ECHOS – 24/01/2018

13 Depuis sa réforme, le congé parental fait encore moins recette

La refonte du congé parental engagée sous le précédent quinquennat, au nom de l'égalité des sexes et des carrières féminines, se traduit par une dégringolade du recours à la prestation dédiée, la Prepare.

Depuis qu'une partie de cette prestation a été réservée aux pères, en 2015, les familles y ont beaucoup moins recours. Ce qui génère de grosses économies pour la Sécurité sociale.

L'enfer est pavé de bonnes intentions. La refonte du congé parental engagée sous le précédent quinquennat, au nom de l'égalité des sexes et des carrières féminines, se traduit par une dégringolade du [recours](#) à la prestation dédiée, la Prepare. Entrée en vigueur en janvier 2015, la réforme est montée en puissance pendant deux ans et produit son plein effet depuis janvier 2017. « *Entre décembre 2016 et mai 2017, on constate une baisse de l'ordre de 40.000 versements* », pour les enfants âgés de 2 ans et relevant du régime général de la Sécurité sociale, constate sa branche Famille dans son Observatoire national de la petite enfance, publié ce mardi.

Une chute équivalente à la baisse du recours sur toute l'année 2016 (44.700 versements en moins). Alors qu'il y avait encore 410.800 bénéficiaires des prestations dédiées (Prepare, Colca, CLCA) en décembre 2016, on est passé sous la barre des 400.000 depuis 2017. Le congé parental était en perte de vitesse depuis dix ans, puisqu'en 2006 il profitait encore à plus de 600.000 parents. La réforme a accentué son déclin.

Le congé parental a été partagé

En 2014, la gauche a décidé de [partager le congé parental](#). Auparavant, il n'était pas attribué spécifiquement à l'un ou l'autre des parents, si bien qu'il revenait à la mère dans 96 % des cas. Or ces longues absences éloignent les femmes de l'emploi et des promotions. D'où l'idée d'en faire profiter un peu plus les hommes, afin de rééquilibrer la situation.

Pour le premier enfant, la durée du congé parental a doublé : le père et la mère ont eu droit à 6 mois chacun. A partir du deuxième bébé, le congé parental a été coupé en deux sans que sa durée rallonge. Chaque parent ne peut plus demander que 2 ans pour chaque naissance, dans la limite de 3 ans pour le couple.

392 euros par mois

De fait, les mères ayant accouché en 2015 ont pris deux ans de congé parental, et depuis 2017, privées d'un an de prestations, elles sont retournées au travail, au chômage, ou ailleurs. Quant aux pères, ils n'ont pas pris la relève. Fin 2016, ils ne représentaient que 4,4 % des bénéficiaires, seulement 0,2 point de plus en un an. Comme leur salaire est souvent le plus élevé du couple, il ne peut pas être sacrifié pour une Prepare à 392 euros par mois (à plein temps).

« Les comportements au sein du couple n'ont pas connu d'évolution notable, à défaut d'un dispositif financièrement plus attractif vis-à-vis des pères, mais dont les effets redistributifs s'inscriraient alors [à rebours de ceux des réformes récentes](#) », notait la Cour des comptes dans son rapport sur la Sécurité sociale de septembre.

L'échec du retour à l'emploi des femmes

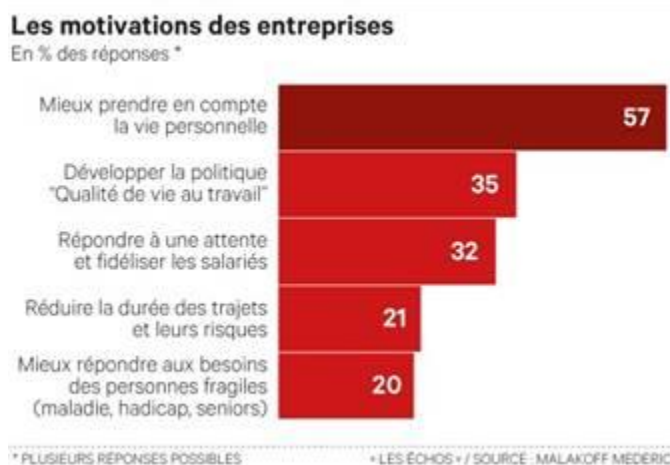
« Quant au taux d'emploi des femmes ayant un ou plusieurs enfants en bas âge, il n'a pas connu d'inflexion notable entre 2014 et 2015 », et « il s'inscrit plutôt à la baisse », soulignent les magistrats financiers. Il faut dire que la politique du retour à l'emploi des mères reposait en grande partie sur l'augmentation du nombre de places en crèche ou à l'école pour les tout-petits, une promesse de François Hollande qui n'a pas été remplie, loin de là.

Cette réforme manquée a au moins une vertu : elle réduit les dépenses de la branche famille de la Sécurité sociale, ce qui était d'ailleurs un des objectifs du précédent gouvernement. La Commission des comptes de la Sécurité sociale a estimé en septembre que le montant versé au titre des allocations de congé parental allait chuter de 20 % en 2017, à 1,27 milliard d'euros, après des baisses de 9 % et de 11 % les deux années précédentes. En 2018, la dépense devrait encore reculer de 16 %, à un peu plus de 1 milliard d'euros.

Solveig Godeluck

LES ECHOS – 24/01/2018

14 Code du travail : le télétravail grandement facilité par la réforme



Selon une enquête du groupe de protection sociale Malakoff Médéric publiée ce mardi, 82 % des entreprises qui pratiquent le télétravail estiment qu'il est source d'un engagement accru de leurs salariés.

Après l'inversion de la hiérarchie des normes, les [ruptures conventionnelles collectives](#) concentrent aujourd'hui l'attention. Mais cela ne résume pas, loin s'en faut, [la réforme du Code du travail édictée par les ordonnances](#), dont [le Sénat a commencé mardi l'examen](#). Le développement du télétravail figure aussi au programme.

Depuis la promulgation des ordonnances, fin septembre, c'est un droit pour le salarié et l'employeur doit motiver tout refus. A l'issue de la procédure parlementaire de ratification, la souplesse d'accès au télétravail va être encore renforcée. [Dans le texte initial](#), il était prévu que « en l'absence de charte ou

d'accord collectif, lorsque le salarié et l'employeur conviennent de recourir de manière occasionnelle au télétravail, ils formalisent leur accord par tout moyen ».

Sur proposition du rapporteur du texte, le député LREM Laurent Pietraszewski, la référence au seul télétravail occasionnel a été supprimée et le Sénat n'a pas prévu d'y revenir. Du côté syndical, on s'inquiète d'une disposition qui pourrait inciter les employeurs à se passer de négocier les conditions d'exercice du télétravail.

Moindre fatigue des salariés

La réforme va en tout cas probablement doper cette forme particulière de travail, très largement informelle aujourd'hui. Si un quart des salariés la pratiquent, seuls 6 % l'ont contractualisée, selon une enquête conduite en novembre par l'Ifop pour le compte du groupe de protection sociale Malakoff Médéric, publiée mardi. 19 % télétravaillent de façon informelle, dont un sur cinq de façon régulière.

Quelque six salariés sur 10 travaillant occasionnellement ou pas chez eux se déclarent « *très satisfaits* » et 33 % globalement satisfaits. La suppression de temps de trajet est la première motivation, devant la possibilité de planifier ses horaires de travail, le gain en efficacité dans son travail et la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle.

Les employeurs qui le pratiquent soulignent aussi les apports positifs du télétravail. De façon massive, ils y voient la source d'un engagement accru de leurs salariés (82 %) ainsi que d'une « *meilleure* » responsabilisation et d'une plus grande autonomie (80 %). Outre un gain d'image pour l'entreprise, près des deux tiers pointent une diminution de la fatigue des salariés (avec un effet favorable sur l'absentéisme pour 4 sur 10). Un quart font état d'une « *optimisation* » des espaces de travail.

Un management plus difficile

Mais la raison première invoquée par les entreprises pour proposer le télétravail est la recherche d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, loin devant le souci de faire évoluer les modes de management et développer la qualité de vie au travail (57 % contre 35 %). Un tiers évoque l'enjeu de la fidélisation de son personnel et seulement 3 % l'optimisation des charges immobilières.

Les dirigeants d'entreprise pointent a contrario deux dangers : 47 % évoquent la perte du lien social au travail, de l'esprit d'équipe et le risque d'isolement, et 38 % la difficulté à manager des collaborateurs à distance, plus fortement ressentie dans les entreprises de plus de 250 salariés qu'en dessous.

Pour en savoir plus : <https://business.lesechos.fr/directions-ressources-humaines/ressources-humaines/tele-travail/0301191487509-code-du-travail-le-teletravail-grandement-facilite-par-la-reforme-318106.php>

[Leïla de COMARMOND](#)

LE PARISIEN – 24/01/2018

15 Réformes des retraites : après le calendrier, voici la méthode



Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, va piloter cette concertation censée aboutir sur l'une des réformes clés du quinquennat.

Le gouvernement veut organiser une «super concertation» impliquant syndicats, parlementaires et citoyens.

Le gouvernement avance à pas comptés sur le très sensible dossier de la réforme des retraites qui - [Emmanuel Macron l'a annoncé hier](#) - doit être finalisé à l'été 2019. Voici la méthode que l'exécutif compte employer pour aboutir à ce qui doit être [l'une des réformes clés du quinquennat](#).

Un questionnaire pour les syndicats. Le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, va de nouveau recevoir dans les prochaines semaines les organisations syndicales. Et, pour ce deuxième round, il va, selon nos informations, leur présenter un questionnaire de soixante questions autour de sept thèmes différents. A charge pour les responsables syndicaux d'y répondre en présentant leurs propres propositions. Pas sûr toutefois que le premier thème retenu, à savoir «Comment construire un système commun à tous les actifs?» soit vraiment du goût de toutes les centrales, notamment de la CGT ou de FO... «S'ils refusent de répondre, ils devront expliquer pourquoi», anticipe l'équipe Delevoye qui a déjà finalisé le document.

Un discours présidentiel. Une méthode de négociation innovante pour tenter de désamorcer une bronca syndicale contre la remise à plat du système souhaité par Emmanuel Macron. Le président veut en effet unifier les 37 régimes de retraite en France, au sein d'un système par points. « Un euro cotisé donne lieu aux mêmes droits pour tous », a-t-il promis lors de sa campagne. Une véritable révolution, qui se solderait, notamment, par la fin des régimes spéciaux, que l'exécutif veut présenter à l'opinion sous un jour «positif». Selon les Echos, le président prendra la parole en février ou en mars pour en fixer le cap. «Le discours du président doit faire taire les inquiétudes», explique un proche du dossier.

Des argumentaires. Les députés de la majorité seront eux aussi mis à contribution. Les services du haut commissariat planchent à l'heure actuelle à l'élaboration de «kits» d'une trentaine de «slides» pour expliquer les enjeux de la réforme, mais aussi le système actuel. A charge pour eux de s'en imprégner, en vue d'expliquer le projet du président auprès de leurs électeurs sur le terrain. Jean-Paul-Delevoye a par ailleurs reçu tous les chefs de file de l'opposition - de la France Insoumise au Front national.

Des consultations citoyennes. Quant aux citoyens, ils seront eux aussi sollicités. Le haut-commissariat souhaite les mobiliser par le biais de consultations en ligne ou de débats organisés dans les régions. Objectif? «Qu'ils élaborent aussi leurs propres propositions», assure un membre de l'équipe Delevoye.

Une super concertation donc... A la hauteur du caractère potentiellement explosif du sujet. Des pensions de reversion à la fin du sacro saint âge de départ à la retraite en passant par la prise en compte des études longues... Tous les sujets seront mis sur la table.

Valérie Hacot

16 Des pistes pour faciliter et rémunérer le travail des «aidants» familiaux



Le député Pierre Dharréville va déposer une proposition de loi pour ces 10 millions de Français qui donnent de leur temps.

Les députés se penchent sur le sort des «aidants», ces quelque 10 millions de Français qui donnent de leur temps pour aider un membre de leur entourage malade, handicapé ou en perte d'autonomie. Après avoir adopté en décembre [la proposition de loi du député Paul Christophe \(UDI-Agir\)](#) autorisant le don de jours de congé entre salariés d'une même entreprise, l'Assemblée a confié une mission «flash» sur les aidants au député Pierre Dharréville (GDR). L'élu des Bouches-du-Rhône a dévoilé mardi devant la commission des affaires sociales toute une série de propositions, amenées à nourrir une proposition de loi qui sera examinée dans l'hémicycle le 8 mars prochain.

«Il est urgent de mieux reconnaître le travail des aidants. On fait reposer sur leurs épaules une charge qui devrait incomber à la solidarité nationale», souligne Pierre Dharréville. Bien que délicat à mesurer, le travail des aidants familiaux représenterait entre 12 et 16 milliards d'euros, soit de 0,6 % à 0,8 % du PIB, selon des économistes cités par la mission. Le député identifie ainsi trois axes d'action: donner aux aidants plus de souplesse dans la gestion de leur temps, des ressources financières et un meilleur accompagnement, notamment en termes de formation.

Il propose tout d'abord d'assouplir le [congé du proche aidant](#), qui permet de cesser temporairement son activité afin de s'occuper d'un proche handicapé ou en perte d'autonomie. Non rémunéré et non indemnisé, ce congé est limité à un an sur l'ensemble de la carrière. «Il peut être utile, quand on aide un enfant ou un parent âgé, de prendre son congé à raison d'un jour par semaine ou tous les 15 jours, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Il faut inscrire dans la loi la possibilité de fractionner son temps», préconise le député. Par ailleurs, s'il a été totalement utilisé, le congé ne peut être renouvelé pour aider une seconde personne, déplore l'élu, qui propose de lever ce frein.

Indemnité de 43 euros par jour

Il propose également de mettre en place une indemnité pour les aidants, sur le modèle de [l'allocation journalière de présence parentale](#) (AJPP). Cette allocation, d'un montant de 43,14 euros par jour, existe pour les parents prenant des jours pour s'occuper de leur enfant gravement malade, accidenté ou handicapé. Sur cette base, le coût de la mesure pour les finances publiques serait de 300 millions d'euros par an, estime le député.

Autre axe d'action: harmoniser les droits à la retraite pour tous les aidants. Car si les soutiens de personnes handicapées bénéficient d'une majoration de leur durée d'assurance vieillesse (soit un trimestre par période de prise en charge de 30 mois, dans la limite de huit trimestres), les soutiens de personnes âgées dépendantes ne bénéficient pas d'une telle majoration.

Sur les bancs de l'Assemblée, la volonté de faciliter le rôle des aidants est largement partagée. «Il faut être réaliste sur ce qui peut être financé», note Gilles Lurton (LR), tout en se disant favorable à une compensation. Soucieux de faciliter l'aide au répit - c'est-à-dire la possibilité de souffler pour les aidants -, le député de Saint-Malo souligne la nécessité d'augmenter les places d'accueil temporaire dans les maisons de retraite. «Nous ne saurions laisser à la seule solidarité de proximité, le soin de régler les

difficultés, estime pour sa part Brigitte Bourguignon (LREM), présidente de la commission des affaires sociales. Il revient aussi à la solidarité nationale, aux politiques publiques, de fournir l'effort nécessaire ou de créer les conditions favorables.»

Le «baluchonnage», cette solution de répit à domicile pour les «aidants» familiaux :

<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/01/23/01016-20180123ARTFIG00346-le-baluchonnage-quebecois-cette-solution-de-repit-a-domicile-qui-tente-de-se-frayer-un-chemin-en-france.php>

[Marie-Cécile Renault](#)

⋮ POLITIQUE

LE FIGARO – 24/01/2018

17 Les députés se penchent sur le droit à l'erreur



L'Assemblée a voté mardi soir l'article phare du vaste projet de loi sur le «droit à l'erreur» qui permettra, sous réserve d'être «de bonne foi», d'éviter des sanctions de l'administration dès le premier manquement. Une «révolution du quotidien», selon le gouvernement.

Changer l'état d'esprit de l'administration envers le citoyen. [Les députés ont commencé l'examen en séance du projet de loi sur le droit à l'erreur](#), baptisé «pour un État au service d'une société de confiance», mardi. Le texte, ambitieux, traduit une promesse présidentielle: «créer partout un droit à l'erreur pour tous». Comme le reformule le ministre en charge de ce dossier, celui de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, c'est désormais «l'esprit de bon sens, de bienveillance et de simplicité» qui devra régner au sein de l'administration.

L'exemple le plus concret mis en avant dans le projet de loi est [la réduction des intérêts de retard de 30 % si l'administration détecte une erreur commise de bonne foi](#). Mieux encore, si le contribuable rectifie de lui-même son erreur, les intérêts de retard seront divisés par deux. Un amendement des députés MoDem, adopté par la commission spéciale qui s'est penchée, la semaine dernière, sur le texte, vise par ailleurs à supprimer les pénalités engendrées jusqu'à présent par les erreurs de forme (comme l'oubli d'un document). Les députés de la majorité ont également enrichi le texte en instaurant un numéro d'appel fixe et non surtaxé pour les services de l'État, les collectivités locales et les établissements publics.

Cet article, adopté à main levée mardi soir, au premier jour de l'examen du texte en première lecture, est sa «pierre angulaire», selon le gouvernement.

Systeme d'évaluation

L'opposition a aussi eu voix au chapitre. Un quart des amendements adoptés en commission spéciale ont été présentés par Les Républicains (LR). Ils ont fait passer, entre autres, le principe selon lequel la réduction des délais administratifs doit être un des objectifs de l'action publique. Malgré tout, la droite, comme les représentants des entreprises, aurait aimé aller plus loin.

Beaucoup restent également circonspects quant à la traduction, aux guichets de l'administration, de cette «révolution au quotidien», selon l'expression de Gérard Darmanin. Les fiscalistes ont en mémoire l'échec de la «relation de confiance», lancée en 2013 et relancée par le texte macroniste. «Si l'on peut saluer l'envie et le projet qui sous-tendent ce texte, l'esprit de la loi ne suffira pas à lui seul à faire évoluer les pratiques et la culture de l'administration fiscale» vers plus de «bienveillance», estime Gaëlle Menu-Lejeune, avocate fiscaliste associée au cabinet Fidal. Bien conscients du problème, les députés évalueront, au sein d'un «conseil de la réforme», la mise en œuvre des mesures et les 18 expérimentations que lancera le projet de loi. Parmi celles-ci, l'élargissement des horaires d'ouverture au public de services administratifs ou la création d'un référent unique centralisant les demandes de plusieurs administrations et collectivités.

Les députés disposent de la semaine pour examiner le projet de loi. Ce ne sera pas trop: plus de mille amendements ont été déposés. Le vote solennel du texte, en première lecture, se tiendra mardi prochain.

Démarches administratives : à qui et à quoi servira le «droit à l'erreur» ? //

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/23/20002-20180123ARTFIG00241-demarches-administratives-a-qui-et-a-quoi-servira-le-droit-a-l-erreur.php>

[Guillaume Guichard](#)

LE PARISIEN – 24/01/2018

18 Gilles Simeoni : «L'Etat met le couvercle sur la marmite corse»



Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, devant le Sénat, ce mardi.

Déçu par le blocage du gouvernement sur la question de l'autonomie de l'île, le patron de l'exécutif corse appelle à une grande manif populaire.

Président (autonomiste) de l'exécutif de Corse, [Gilles Siméoni a rencontré lundi le Premier ministre](#) dans le cadre de la préparation d'un «vrai» statut d'autonomie pour l'île, où Emmanuel Macron s'apprête à effectuer début février sa première visite de président.

Quel est le bilan de vos deux jours à Paris ?

Gilles Simeoni. Nous sommes venus à Paris pour faire émerger une solution politique dans le dialogue avec l'Etat. Avec le Premier ministre, nous avons cherché à savoir s'il reconnaissait la dimension fondamentalement politique de la question corse ou s'il la considérait comme un simple dossier technique ou administratif? Le suffrage universel nous met en position de force pour ouvrir une nouvelle page des relations entre la Corse et la République.

Il y a une différence entre la Corse et la République ?

Non, pas forcément. Mais la Corse et l'Etat ont eu depuis des décennies des rapports douloureux. Si on avait des interlocuteurs convaincus ils nous diraient : [vous avez gagné les élections](#) (NDLR de la nouvelle communauté unique de Corse en décembre) vous représentez 56% des Corses, on reconnaît qu'il y a un problème politique, on donne des gages sur le rapprochement des prisonniers et on va discuter sur le plan institutionnel, et réfléchir à construire un statut d'autonomie de manière progressive, sur une période de 10 ans, avec des étapes, un calendrier, des compétences progressivement transférées...

Avez-vous senti le Premier ministre prêt à une évolution sur le plan institutionnel, dans le sens d'une plus grande autonomie de la Corse?

Là encore, refus de discuter ! Reste un dernier point : la révision constitutionnelle prévue en 2018. Nous souhaitons que soit intégrée dans la Constitution une mention spécifique sur la Corse. Réponse du gouvernement : il va y avoir un droit général des régions à la différenciation, conformément aux articles 72, 73 ou 74 de la Constitution. Dans le cadre de l'article 72 on aurait une autonomie très réduite. Elle serait un peu plus large avec l'article 73, tandis que l'article 74 confère un statut de très large autonomie du type Polynésie ou Saint-Barthélemy. Nous voudrions une mention aussi spécifique que possible afin de ne plus avoir de verrou institutionnel, ce qui permettrait d'avancer par étapes en trois, cinq ou dix ans.

Quelle forme pourrait prendre cette mention ?

Cela pourrait être une formule du genre : « La Corse est un territoire insulaire de la République qui a des intérêts spécifiques qui sont pris en compte dans le cadre des principes fondamentaux de la République ». L'intention du gouvernement est-elle d'appliquer à la Corse le droit commun prévu pour toutes les régions ? Si c'était le cas, ce serait un recul car aujourd'hui l'île dispose déjà d'une avance sur le droit commun.

Sur ce point, vous avez rencontré le président du Sénat Gérard Larcher...

Oui. Il nous a précisé avoir déjà beaucoup travaillé avec le gouvernement et que la Corse aura droit à l'article 72 dans le cadre du droit commun sur la différenciation.

Vous en concluez quoi?

C'est il n'y a rien sur rien. On nous propose de discuter sur l'option constitutionnelle mais avec pour seul horizon celui du droit commun ! Si on accepte ça, on renonce à tout ! On ne nous propose pas un dialogue mais une capitulation. Pas question pour nous de capituler. Nous appelons dans les prochains jours à une grande manifestation populaire. Mais je dis tout de suite que nous n'irons pas à la violence.

Emmanuel Macron n'a pas compris le problème corse ?

Il n'a pas de volonté politique de se hisser à la hauteur des enjeux. Les cyniques se disent peut être à Paris : puisqu'il n'y a plus de bombes il n'y a plus de problème.

Paris prend le risque de relancer la violence ?

J'ai toujours affirmé qu'il ne peut pas y avoir d'autre chemin que celui de la démocratie. Donc je ne vais pas faire un chantage à la violence. Mais il est clair que si l'on n'offre pas une perspective politique, cela revient à mettre un couvercle sur une marmite. On est dans une impasse démocratique, en situation de crise majeure.

Vous n'avez pas aussi des gestes à faire, des mots à proscrire, comme « conflit », « prisonniers politiques » ?

Je dis clairement qu'il n'y a pas en France de prisonniers, notamment d'origine corse, condamnés pour leurs opinions. La France du 21e s n'est pas le Chili du 20e siècle. Mais on ne peut pas contester que certains faits ont été commis en relation avec la situation politique de la Corse.

Que dites-vous à Emmanuel Macron ?

Monsieur le président, vous êtes l'homme qui peut créer les conditions pour construire entre la Corse et l'Etat une solution politique. On n'a pas le droit de gâcher cette chance historique.

Philippe Martinat et Henri Vernet

LE MONDE – 24/01/2018

19 Elections européennes : à gauche, chacun cherche sa liste



Le scrutin, prévu en mai 2019, aiguise les appétits. Benoît Hamon a d'ores et déjà annoncé son alliance avec Yanis Varoufakis, l'ancien ministre grec des finances.

L'échéance est encore lointaine, mais elle occupe déjà les esprits. Les élections européennes qui doivent se tenir en mai 2019 attisent les convoitises à gauche. La perspective d'une circonscription unique et la possibilité – éventuelle – de constituer des listes transnationales, ouvrent un champ des possibles en termes d'alliance pour une famille politique en pleine recomposition.

Avec un scrutin à la proportionnelle, de nombreuses petites formations veulent tenter leur chance ; les vieilles écuries en crise – tels le Parti socialiste (PS), le Parti communiste français (PCF) ou Europe écologie-Les Verts (EELV) – pensent pouvoir sauver des élus, soit en partant seul, soit en concluant des accords. La France insoumise (LFI) de Jean-Luc Mélenchon, elle, entend confirmer sa position de première force de gauche et de principale opposante à Emmanuel Macron et à sa politique libérale et proeuropéennes.

Génération.s, enfin, le mouvement de Benoît Hamon, veut profiter de ces échéances pour préempter l'espace des pro-européens de gauche et passer devant le PS. Un jeu de l'oie grandeur nature qui comporte un risque non négligeable : celui de l'éparpillement des voix.

- **« L'alliance » entre Benoît Hamon et Yanis Varoufakis**

L'ancien candidat à la présidentielle est satisfait. Dimanche 21 janvier, dans un café de la place de la Bastille, Benoît Hamon a annoncé son « *alliance* » avec DiEM25, le parti transnational de Yanis Varoufakis, l'ancien ministre grec des finances.

En présence de M. Varoufakis, M. Hamon a présenté ce partenariat comme une « *alternative* » aux « *nationalistes* » et à ceux qui pensent « *qu'il n'y a plus de solution européenne à la crise* » mais aussi aux « *conservateurs qui veulent perpétuer l'Europe austéritaire et la foi irrationnelle dans le libre-échange* ». « *L'establishment et les désintégrationnistes ne s'opposent pas, ils sont complémentaires* », complète M. Varoufakis.

Promettant ne pas « *vouloir faire de la vieille politique* », les deux hommes sont d'accords pour défendre « *la volonté de tout mettre en œuvre à traités constants pour bâtir une Europe nouvelle* ». En clair : pas question de rentrer dans la logique de M. Mélenchon qui défend l'idée d'un « *plan A* » – « *sortie* »

concertée des traités européens » et « négociation d'autres règles » – et d'un « plan B » – « sortie des traités européens unilatérale par la [France](#) » – en cas d'échec de la première méthode.

MM. Varoufakis et Hamon doivent rédiger courant février un « *appel commun* ». D'ici à la fin juin, une campagne sera lancée pour défendre un seul et même projet, partout en Europe, défini par tous ceux qui adhèrent à cette démarche. DiEM25 assure, en effet, discuter avec « *tous les progressistes* ». En France, des contacts ont été pris avec EELV et M. Varoufakis a rencontré dimanche Pierre Laurent, secrétaire national du PCF.

- **EELV se méfie**

Chez les Verts, on regarde ces mouvements avec circonspection. « *Je ne suis pas un aventurier, je ne veux pas jeter EELV aux oubliettes* », tranche David Cormand, le secrétaire national de la formation. Il en est persuadé : « *Il y a de la place pour une offre écologiste et proeuropéennes. Il ne faut pas bricoler, comme à la présidentielle.* »

Manière de rappeler les 6,36 % de M. Hamon au premier tour, malgré le désistement en sa faveur de Yannick Jadot, le candidat écologiste. Un scénario est étudié chez EELV : une liste estampillée Parti Vert européen avec, à sa tête, une personnalité issue de la société civile ou de la gauche qui n'« *a pas cédé à la tentation libérale* ». Le nom de Christiane Taubira – peu connue pour son engagement écologiste – revient régulièrement. « *Pas la peine de s'exciter*, avertit M. Cormand. *On a le temps avant l'élection.* »

- **Le PCF est partagé**

Du côté de la place du Colonel-Fabien, rien n'est encore décidé en termes de stratégie d'alliance. Tout dépend de l'état des relations avec LFI. Pour ceux hostile à un rapprochement avec le mouvement de M. Mélenchon, l'initiative de MM. Hamon et Varoufakis est « *intéressante* ».

« *On a une proximité de vue. Il faut un rassemblement le plus large possible, autour d'une refondation anti-austéritaire, démocratique et écologiste de l'Europe*, assure Marie-Pierre Vieu, députée européenne membre du PCF qui fut la deuxième de liste (circonscription Sud-Ouest) derrière M. Mélenchon en 2014. *Pour l'instant, LFI et M. Mélenchon creusent le sillon de la présidentielle et ne donnent pas signe de leur volonté de rassemblement. Ils continuent de fractionner le camp progressiste.* »

Tous les communistes ne partagent pas ce point de vue. Pour Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime, il faut une liste d'union PCF-LFI. « *On doit décider de notre stratégie avant le congrès du mois de novembre* », estime l'élu normand. Qui ajoute : « *La force d'un rassemblement, ce n'est pas l'addition de logos, il faut une dynamique. Face à nous, il y a un gouvernement de combat. Il n'y a pas d'espace pour les divisions ni les querelles de chapelles. Le PCF ne doit pas être dans une posture de repli.* »

- **La France insoumise marche seule**

Pour l'instant, tous ces débats ne sont pas parvenus jusqu'aux Insoumis. Ils campent sur leur diptyque « *plan A/plan B* ». « *C'est notre marqueur, notre stratégie* », martèle Manuel Bompard, homme fort du mouvement. « *On tend la main à tous ceux et celles qui s'y reconnaissent et qui sont sur une ligne de rupture avec les traités existants* », ajoute-t-il. Leurs détracteurs stipendient une ligne « *souverainiste* » qui veut réunir tous les électeurs eurosceptiques, ceux de droite compris.

Pour LFI, le positionnement de M. Hamon prouverait que, « *s'il a rompu avec le PS, il n'a pas rompu avec la ligne du PS sur l'Europe* », selon le mot de M. Bompard. Quant à une alliance avec le PCF, les tensions sont telles dans certaines régions (en Corse ou en Occitanie) que les responsables Insoumis s'interrogent « *de plus en plus* » sur la « *sincérité du PCF* » quand ce dernier lance des appels à l'unité.

LFI ne sous-estime pas ces élections, bien au contraire. Ce sera le premier test électoral national après la séquence présidentielle et législative de 2017. Un échec casserait la dynamique construite depuis la naissance du mouvement en 2016.

- **Le PS dans l'expectative**

C'est la grande inconnue. La stratégie du Parti socialiste pour les européennes de 2019 dépendra beaucoup de son prochain premier secrétaire, dont le nom sera connu à l'issue du congrès d'Aubervilliers, prévu début avril. Les candidats issus de l'ancienne majorité – le favori Olivier Faure, Luc Carvounas et Stéphane Le Foll – défendent tous une ligne assez semblable et n'entendent pas renverser la table en Europe.

En revanche, le tenant de l'aile gauche, Emmanuel Maurel, est, lui, sur des positions plus eurocritiques et met le social au cœur de son discours. Si ce dernier arrivait à déjouer les pronostics et parvenait à devenir le premier des socialistes, alors, tout serait envisageable. Y compris un rapprochement avec M. Mélenchon, les deux hommes étant proches.

Par [Abel Mestre](#)

::: INTERNATIONAL

LE PARISIEN – 24/01/2018

20 Emmanuel Macron invité à la Maison-Blanche par Donald Trump



Donald Trump avait assisté au défilé du 14-Juillet l'année dernière en compagnie du président français.

Le président français devrait avoir le droit à la première «visite d'Etat » organisée par le président américain depuis son investiture.

Invité à Paris par Emmanuel Macron en 2017, [Donald Trump a décidé de rendre la pareille en 2018](#). Le président américain a invité son homologue français à se rendre à la Maison-Blanche cette année, a confirmé un responsable américain. La date n'a en revanche pas encore été définitivement arrêtée.

Emmanuel Macron devrait avoir droit à la première « visite d'Etat » organisée par le président américain depuis son arrivée au pouvoir il y a un an. Les deux dirigeants, qui se sont rencontrés à plusieurs reprises, entretiennent de bonnes relations en dépit de nombre de désaccords de fond, en particulier sur la question du climat.

Trump conquis par sa visite en France

Le président français, qui a déploré la décision du locataire de la Maison Blanche de sortir de l'accord de Paris, a ouvertement exprimé l'espoir que [son « ami » Trump change d'avis dans les mois ou les années à venir](#).

Emmanuel Macron avait reçu Donald Trump en grande pompe le 14 juillet à Paris. Ce dernier s'était déclaré particulièrement impressionné par le « formidable » défilé militaire, [évoquant l'idée d'en organiser un à Washington le 4 juillet](#), jour de la fête nationale américaine.

Lors de leur nouvelle rencontre en septembre à l'ONU, Donald Trump n'avait pas tari d'éloges sur le président français, de 31 ans son cadet. « Il fait un super boulot en France. Il fait ce qui doit être fait », avait-il lancé. « Il est respecté par les Français et les Américains. »

LES ECHOS – 24/01/2018

21 Washington enclenche une guerre commerciale contre l'Asie



Donald Trump a approuvé l'instauration de barrières douanières sur les machines à laver et les panneaux solaires. Pékin et Séoul menacent de porter l'affaire devant l'OMC.

La guerre commerciale entre les Etats-Unis et les pays asiatiques, dont la Chine, entre dans une phase concrète. Un an après son accession au pouvoir, Donald Trump a signé l'instauration de nouveaux tarifs douaniers dans deux secteurs : celui des [panneaux solaires](#) et celui des [machines à laver](#) , suivant les recommandations du Département au Commerce.

Les actions dans ces deux secteurs avaient été lancées suite aux plaintes d'acteurs américains, Suniva et SolarWorld Americas dans le solaire, et Whirlpool dans les machines à laver, qui se plaignaient notamment des importations à bas coût venues d'Asie.

Tarifs douaniers

Dans le solaire, les tarifs douaniers atteindront 30 % de la valeur des produits la première année (avec une exemption sur les 2,5 premiers gigawatts de cellules produits), puis descendront jusqu'à 15 % la quatrième année. Une décision qui ne réjouit pas l'industrie : les professionnels du secteur estiment qu'elle va entraîner une hausse des prix et freiner la croissance. Pour la Solar Energy Industries Association, ce sont même 23.000 emplois et des milliards de dollars d'investissements qui sont menacés.

Pour les machines à laver, la taxe est de 20 % sur le premier 1,2 million d'unités importées. Au-delà, elle passe à 50 %. L'effet ne s'est pas fait attendre sur Whirlpool, qui a annoncé la création de 200 emplois dans son usine de l'Ohio, qui en compte déjà 3.000, afin d'anticiper la demande.

Vers un [recours](#) auprès de l'OMC ?

[Les pays asiatiques ne comptent pas en rester là](#) . Le gouvernement sud-coréen a indiqué qu'il pourrait rapidement dénoncer ces tarifs devant l'organe de règlement des différends de l'OMC. « *Les Etats-Unis ont opté pour des mesures qui placent leurs considérations politiques devant les standards internationaux* », s'est agacé le ministre sud-coréen du commerce Kim Hyun-chong, qui juge l'initiative américaine protectionniste.

Actuellement, les producteurs asiatiques feraient entrer, chaque année, près de 2,5 millions de machines à laver sur le territoire américain. Pour éviter un affrontement commercial, LG et Samsung ont régulièrement déplacé, au fil des années, leurs centres de production dans des pays n'apparaissant pas sur le radar de Washington. Les appareils « sanctionnés » par Donald Trump sont ainsi assemblés dans

des usines du Vietnam et de la Thaïlande, qui pourraient, eux aussi, être tentés de saisir l'OMC avec Séoul.

« Fort mécontentement » chinois

Les deux sociétés avaient promis, l'an dernier, d'enclencher la production de machines à laver directement sur le sol américain. Samsung a ainsi récemment allumé ses lignes d'assemblage sur un [site de Caroline du Sud](#) quand LG a entamé la construction d'une usine dédiée dans le Tennessee.

La Chine, qui produit, elle, déjà 60 % des cellules photovoltaïques et 71 % des panneaux solaires dans le monde selon Washington, a exprimé son « *fort mécontentement* » et jugé que les Etats-Unis détérioraient l'environnement commercial mondial, dans un contexte de plus en plus tendu. Sans préciser les actions envisagées, elle a averti « *qu'avec d'autres membres de l'OMC* », elle défendrait « *résolument ses intérêts légitimes* ».

[Nicolas Rauline](#)

LE POINT – 24/01/2018

22 Venezuela : Nicolás Maduro annonce une élection présidentielle anticipée



Nicolás Maduro est candidat à sa propre succession à la tête du Venezuela.

Le scrutin doit se dérouler avant le 30 avril. Le chef de l'État mise sur une opposition divisée et fragile pour rester au pouvoir.

Une élection présidentielle anticipée a été annoncée mardi 23 janvier par le pouvoir vénézuélien. Nicolás Maduro, le chef de l'État, a indiqué qu'il allait se présenter à sa propre succession afin de profiter d'une dynamique électorale favorable et des divisions de l'opposition. « Avant le 30 avril doit se dérouler une élection présidentielle au Venezuela », annonce le décret proposé par le numéro deux du régime, Diosdado Cabello, et adopté à l'unanimité par l'Assemblée constituante, acquise à Nicolás Maduro. Jusqu'à présent, la présidentielle était officiellement prévue pour fin 2018, mais certains experts estimaient déjà que sa date pourrait être avancée par le camp présidentiel.

[Avec une pénurie généralisée, allant des aliments aux médicaments](#), en passant par les matières premières, et une hausse des prix attendue à 2 350 % en 2018, selon le [FMI](#), le [Venezuela](#) est secoué par une crise économique hors de contrôle. Dans un pays dont les revenus sont assurés à hauteur de 96 % par le seul pétrole et très dépendant des importations, la baisse des cours et de la production a conduit le gouvernement, qui attribue l'hyperinflation à une « guerre économique » livrée par la droite et les [États-Unis](#) pour faire chuter le président, à fortement limiter les achats à l'extérieur. Le Venezuela éprouve, en outre, de graves difficultés à rembourser dans les temps sa dette souveraine évaluée à 150 milliards de dollars.

« Pour le gouvernement, c'est tout à fait logique d'avancer le scrutin, d'abord parce qu'il fait face à [un début d'année très compliqué économiquement](#), ensuite car il profite de ce moment de grande

désorganisation de l'opposition », juge l'analyste Benigno Alarcon. Dans la foulée, le président vénézuélien s'est dit prêt à se lancer dans la course à la présidentielle. « Je suis un humble travailleur, un humble homme du peuple. Si le [Parti socialiste](#) uni du Venezuela (...) croit que je dois être le candidat à la présidentielle du camp révolutionnaire (...), je suis à disposition », a-t-il déclaré à la presse, avant de participer à un rassemblement public à Caracas.

Les douze pays latino-américains du Groupe de Lima ont condamné l'organisation anticipée de ce scrutin, estimant par la voix du chef de la diplomatie chilienne Heraldo Muñoz que « cette décision empêche le déroulement d'élections présidentielles démocratiques, transparentes et crédibles ». Son homologue mexicain, Luis Videgaray, a annoncé que son pays se retirait des discussions entre le gouvernement et l'opposition vénézuéliens qui tentent à Saint-Domingue de trouver une sortie de crise, et où les modalités et la date du prochain scrutin présidentiel font justement partie des principaux points débattus. Ces discussions reprendront néanmoins les 28 et 29 janvier prochains, a annoncé mardi le président Maduro, qui a réaffirmé être « prêt à signer » un éventuel accord afin de résoudre la crise politico-économique au Venezuela, secoué d'avril à juillet par une vague de manifestations antigouvernementales au cours desquelles 125 personnes ont été tuées.

Le pouvoir en place dénonce les sanctions internationales

En annonçant que l'élection présidentielle serait anticipée, Diosdado Cabello a expliqué que cette décision était une manière pour Caracas de répondre aux sanctions imposées mardi par l'Union européenne contre de hauts dirigeants vénézuéliens, dont lui-même. « Si le monde veut nous infliger des sanctions, nous allons organiser des élections. (...) Des pouvoirs impériaux et sans légitimité ont déclenché une campagne systématique de haine contre le Venezuela », a-t-il dit à la tribune de la constituante, tandis que des centaines d'élus de cette assemblée scandaient « Nicolas, Nicolas ! ». Cette instance aux prérogatives élargies est chargée de rédiger une nouvelle Constitution. Elle s'est attribuée la plupart des compétences du Parlement. « Nous allons vaincre unis », a ajouté Diosdado Cabello, faisant allusion à la coalition de l'opposition de la Table de l'unité démocratique (MUD), plus divisée que jamais sur la stratégie à adopter face au gouvernement, entre négociations et manifestations.

La MUD, qui a essuyé défaite sur défaite aux régionales et aux municipales, s'est engagée fin décembre à également présenter un candidat unique. Il pourrait être choisi « via des primaires en quatre à cinq semaines », a précisé mardi l'un des dirigeants du mouvement, Henry Ramos Allup. Autre décision prise par la constituante toute puissante : les trois principales formations de la coalition opposée à Nicolás Maduro devront, pour participer à la présidentielle, se réinscrire auprès des autorités électorales pour avoir boycotté les municipales du 10 décembre. C'est ce même conseil national électoral (CNE), accusé par l'opposition de servir le gouvernement, qui doit fixer la date de la présidentielle, a expliqué Diosdado Cabello.

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

